

Combiner des expertises complémentaires

Claude Gauvreau

DOSSIER

Voici le second volet de notre dossier consacré à la recherche en partenariat. Deux chercheurs de l'UQAM ainsi que leurs partenaires ont accepté de partager avec nous leurs vues sur les rapports entre recherche fondamentale et recherche appliquée, la propriété intellectuelle des travaux de recherche et le respect de la liberté académique. Il s'agit de M. Martin Landry, adjoint, chef forestier (Québec) chez Tembec, M. Yves Bergeron du Département des sciences biologiques, titulaire de la Chaire en aménagement forestier durable, Mme Marieke Cloutier, conseillère en environnement à l'Union des municipalités du Québec, et M. Laurent Lepage, professeur au Département de science politique et directeur de la Chaire d'études sur les écosystèmes urbains.

La Chaire industrielle CRSNG-UQAT-UQAM en aménagement forestier durable a été créée en collaboration avec les industries forestières et les gouvernements fédéral et provincial. Sa mission consiste à assurer le développement d'activités de recherche (fondamentale et appliquée), de formation et de transfert technologique dans une perspective de gestion durable des forêts. Cela implique l'utilisation polyvalente des ressources, le maintien des processus écologiques et de la biodiversité, ainsi que le soutien des collectivités habitant les régions forestières.

La chaire regroupe plusieurs partenaires industriels dont Tembec, une entreprise de produits forestiers qui affiche un chiffre d'affaires de 3 milliards \$, emploie près de 10 000 personnes et possède plus de 50 unités d'exploitation au Canada, aux États-Unis et en France. Tembec a établi des partenariats de recherche afin d'élaborer et d'adopter des pratiques d'exploitation d'avenir et écologiquement viables. Elle mise également sur de nouvelles technologies de conservation, de renouvellement et de recyclage dans le but de protéger la bio-

diversité, les habitats de la vie sauvage et les écosystèmes.

Orienter les résultats de recherche ?

Comme l'explique Martin Landry de Tembec, l'entreprise est un partenaire de la chaire depuis sa création, il y a cinq ans. «En compagnie d'autres représentants de l'industrie, nous siégeons, sur une base paritaire avec les chercheurs universitaires, aux comités scientifique et d'orientation de la chaire. Nous participons à l'élaboration du programme de recherche, donnons notre avis sur l'évaluation des projets et recommandons ceux qui nous semblent les plus intéressants.» Le financement de base de la chaire est assuré jusqu'en 2003, et ce grâce aux subventions du CRSNG, du ministère des Ressources naturelles du Québec et des partenaires industriels. En fait, de préciser Yves Bergeron, directeur de la chaire, les entreprises contribuent pour la moitié au financement de base, notamment au chapitre des infrastructures, tout en soutenant, avec les organismes subventionnaires, des projets de recherche.

Jusqu'à maintenant, la collaboration entre Tembec et la chaire a visé à répondre à de nouveaux besoins de recherche en certification environnementale des produits forestiers, dans l'établissement d'aires protégées, et dans la définition d'indicateurs écologiques et économiques. «Évidemment, Tembec a des objectifs qui lui sont propres, mais nous partageons avec la chaire une même problématique de recherche permettant de développer des projets rassembleurs, souligne M. Landry. Notre rôle est de fournir à la chaire une expertise ex-

peut-elle orienter les résultats des travaux comme certains le craignent dans le milieu universitaire ? Selon M. Bergeron, «il faut comprendre que les partenaires industriels proposent des projets de recherche sur des problèmes qui les concernent et les intéressent. Rien de plus normal ! Toutefois, depuis que la chaire existe, jamais les entreprises n'ont empêché ou retardé la publication des résultats. Mais je sais que ce type de phénomène s'est déjà produit dans d'autres secteurs, notamment avec des partenaires publics.» En matière de pro-

tises complémentaires, créant ainsi une «valeur ajoutée» à la recherche. «Nous mettons à la disposition des chercheurs des expériences de terrain et de planification, des bases de données, des sources d'information. Bref, nous aidons à concrétiser le lien entre recherche fondamentale et recherche appliquée.» Pour sa part, Yves Bergeron reconnaît que la recherche en partenariat a tendance à être davantage appliquée, mais affirme qu'elle n'est pas en opposition avec la recherche fondamentale et vient plutôt la bonifier.

Le plus difficile, affirme M. Bergeron, c'est le transfert des connaissances technologiques. «On doit éviter que celui-ci se fasse uniquement du chercheur au gestionnaire d'entreprise. Dans le domaine de la foresterie, en dehors du secteur de la transformation des produits, il n'existe pas une grande culture de recherche au sein même des entreprises. En aménagement forestier, par exemple, on manque d'ingénieurs. Mais une compagnie comme Tembec, qui a embauché récemment un chercheur postdoctoral, est sur la bonne voie.»

Sa carrière de chercheur, Yves Bergeron l'a toujours orientée vers la recherche de solutions à des problèmes concrets. «Même si personne ne m'a jamais imposé de bâillon, je préfère travailler avec des gens pour tenter de trouver des solutions, plutôt que de passer mon temps à dénoncer des problèmes sur la place publique», conclut-il ●

«La recherche en partenariat a tendance à être davantage appliquée, mais elle n'est pas en opposition avec la recherche fondamentale et vient plutôt la bonifier.»

terne et de contribuer à rendre la recherche opérationnelle. Quant à la chaire, elle favorise la concertation entre chercheurs et offre les services de spécialistes qui sont proches des besoins des entreprises.» Pour Yves Bergeron, le partenariat entraîne des retombées positives en créant un contexte d'application concrète pour la recherche. «Tant les chercheurs universitaires que les partenaires industriels ont intérêt à ce que les travaux de recherche produisent des effets réels sur l'aménagement forestier.»

Mais la recherche commanditée

propriété intellectuelle, ajoute-t-il, le seul protocole formel est celui du CRSNG qui respecte la liberté académique et stipule que la propriété des travaux revient aux chercheurs. «Contrairement à d'autres domaines, comme celui de la santé, il n'y a pas d'inventions brevetables dans notre secteur exigeant le respect de balises précises.»

Une valeur ajoutée

Aux yeux de Martin Landry, le partenariat entre Tembec et la chaire permet la mise en commun d'exper-